

Compte rendu de la séance du mercredi 13 avril 2016

Date de convocation 06/04/2016

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Frédéric BOYER, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Cédric LOUBET par Robert CINQ

Secrétaire(s) de la séance: Philippe PIETRAVALLE

Ordre du jour:

- Vote des Subventions aux associations
- Vote du taux des taxes communales
- Vote du Budget communal
- Vote du Budget assainissement
- Dossier urbanisme
- Fête du village
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif assainissement 2016 (DE 2016 022)

Le Maire présente le rapport suivant et propose d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 200.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	54 870.09
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		75 070.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	12 400.00
75	Autres produits de gestion courante	14.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 656.09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		75 070.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
23	Immobilisations en cours	50 000.00
020	Dépenses imprévues	3 945.61
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		56 945.61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	150.00
021	Virement de la section de fonctionnement	54 870.09
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 925.52
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		56 945.61

Voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif de la commune 2016 (DE 2016 021)

Le Maire présente le rapport suivant et d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	81 050.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 700.00
65	Autres charges de gestion courante	120 805.00
66	Charges financières	2 500.00
022	Dépenses imprévues	4 575.82
023	Virement à la section d'investissement	60 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		373 746.72

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	12 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	7 900.00
73	Impôts et taxes	135 626.00
74	Dotations et participations	103 093.00
75	Autres produits de gestion courante	24 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 813.91
002	Résultat de fonctionnement reporté COMMUNE	87 563.56 €
	Résultat de fonctionnement reporté CCAS	1 750.25 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		373 746.72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	77 661.87
16	Emprunts et dettes assimilées	14 150.00
020	Dépenses imprévues	1 398.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 250.91
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	34 874.17
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		133 335.05

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	17 500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 800.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	39 919.15
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115.90
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		133 335.05

Voté à l'unanimité.

Vote des subventions attribuées aux associations (DE 2016 023)

Après délibération, il est décidé d'attribuer:

- Puech Buego : 400 €
- Anciens Combattants : 50 €
- ADMR : 200 €
- Age d'Or : 80 €
- Croix Rouge : 100 €
- Amicale des Pompiers: 50 €
- Mutuelle Coup Dur : 30 €
- Association des Parents d'élèves du RPI de Briatexte/Puybegon/Saint-Gauzens 400 €
- Association les 3 clochers : 400 €

Voté à l'unanimité.

Vote de la subvention attribuée à l'association Culture et Loisirs (DE 2016 024)

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe ou indirecte avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 1 250 € à l'association culture et loisirs de Puybegon.

Accepté à l'unanimité.

Subvention allouée à l'association ASB Foot (DE 2016 025)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2015, de leur budget prévisionnel 2016 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Considérant qu'il y a 9 enfants puybegonnais inscrits dans cette association pour la saison 2015-2016 et que la commune attribue une participation de 40 € par enfant inscrit,

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe ou indirecte avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 360 € à l'A.S.B. École de Foot.

Subvention attribuée à la gym de Briatexte (DE 2016 026)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2015, de leur budget prévisionnel 2016 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Considérant qu'il y a 13 enfants puybegonnais inscrits dans cette association pour la saison 2015-2016 et que la commune attribue une participation de 40 € par enfant inscrit,

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe ou indirecte avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 520 € à l'association Gymnique Briatextoise.

Subvention attribuée à La Souris Puybegonnaise (DE 2016 027)

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe ou indirecte avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association La Souris Puybegonnaise afin de pallier à leur problème de matériel et de connexion informatique.

Subvention allouée à l'Amicale Loisir Pétanque Puybegon (DE 2016 028)

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe ou indirecte avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association amicale loisir pétanque de Puybegon.

Politique intercommunal enfance et jeunesse : attribution de subvention 2016 à l'Amicale Laïque de Graulhet (DE 2016 029)

L'association citée ci-dessus a pour activité, initiée et conçue par elle, l'accueil de loisirs pendant les mercredis et vacances scolaires des enfants de 3 à 15 ans de la communauté de communes de Tarn et Dadou.

Dans ce cadre, l'association a sollicité la subvention suivante à hauteur de 0.8933 € par heure facturée (année de référence 2014) pour l'année 2016.

– Association Amicale Laïque de Graulhet 2 285.95 €

Considérant l'intérêt public local attaché à cette activité en matière d'enfance,

Considérant l'approbation de la politique enfance-jeunesse et l'adoption de la charte intercommunale par délibération du 16 février 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve le versement de subvention ci-dessus énumérée pour l'année 2016 d'un montant de 2 285.95 €

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du taux des taxes communales (DE 2016 030)

Monsieur le Maire rappelle que suite au débat et orientations budgétaire du 29 mars 2016, il convient aujourd'hui de délibérer sur le vote du taux des taxes communales.

Les Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux	Observations
Habitation	7.20 %	7.20 %	inchangé
Foncier bâti	12.75 %	12.75 %	inchangé
Foncier non bâti	72.60 %	72.60 %	inchangé

Dossier urbanisme :

Monsieur le Maire doit émettre un avis sur un dossier de certificat d'urbanisme opérationnel.

Il souhaite connaître l'opinion de l'assemblée.

Il s'agit de savoir si la commune autorise le changement de destination d'un bâtiment annexe en habitation dans une zone A1 sachant que la maison d'habitation a fait l'objet d'un classement insalubre par le préfet.

L'assemblée ne serait pas contre le projet sous réserve que la maison initiale soit démolie. En effet, il ne doit y avoir qu'une seule habitation sur la zone.

Questions diverses :

- Adressage :

Monsieur le Maire fait rappel à l'assemblée qu'il devient urgent de lancer une campagne d'adressage sur la commune.

Il suggère de reprendre contact avec les services de la poste pour la prestation de service qu'il propose.

- Carrefour la Caïphe :

Monsieur le Maire rappelle que le carrefour de la Caïphe pose un problème de sécurité pour les usagers des transports en commun. Le service des routes du Département est venu proposer un projet d'aménagement.

Après analyse du projet, le conseil municipal émet un avis favorable avec une réserve pour l'abri bus en direction de Briatexte à Lavaur.